

ACTIVITES SPORTIVES

PROTOCOLE SANITAIRE DES MANIFESTATIONS NATIONALES

ANNEXE « SPORTS D'HIVER »

Date : 19/01/2022

1. PREAMBULE

La FSCF a publié un **guide de reprise des activités** et un **protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles**.

Cette **annexe** vient en complément du **protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles** et **tient compte de la spécificité sportive du ski et du snowboard.**

*Attention, ce document ne tient pas compte des contraintes locales supplémentaires : dans certains départements/villes classés en zone de circulation active du virus, les préfets ou les élus locaux peuvent prendre des **mesures plus restrictives** pour lutter contre l'épidémie.*

Des mises à jour du protocole et des annexes seront réalisés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

2. ASPECTS ORGANISATIONNELS

2.1 AVANT LA MANIFESTATION

2.1.1 LA GESTION DE LA CIRCULATION

Il faut privilégier une circulation à sens unique ou matérialiser des couloirs de circulations.

2.1.2 LA GESTION DES ESPACES DURANT LA RECONNAISSANCE

Dans la mesure du possible, ne pas s'attourer autour du tracé durant la reconnaissance.

2.1.3 LA GESTION DE L'AIRE DE PRATIQUE

Aménagement en veillant au respect de la distanciation (1m) : zones d'attente des sportifs, contrôleurs de portes, personnels ESF...

2.1.4 L'ORGANISATION DU PALMARES

Limiter au maximum le nombre de personnes présentes pour la remise des récompenses : podium unisexe, avec des plateaux pour les médailles.

Il est préconisé de réaliser le palmarès en extérieur afin de maximiser l'aération.

2.1.5 L'INFORMATION DES PARTICIPANTS

Le protocole spécifique de l'évènement doit être communiqué aux associations et sportifs inscrits à l'expiration de la date limite d'engagement et dès qu'une actualisation est faite.

Une réunion d'information peut être organisée la veille de la compétition.

2.2 PENDANT LA MANIFESTATION

2.2.1 LES MESURES RELATIVES AUX GESTES BARRIERES

Le port du masque sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes présentes sur le site de l'hébergement ainsi que du palmarès (si en intérieur) âgées de 6 ans et plus, il est aussi obligatoire sur l'ensemble des remontées mécaniques de la station.

Les sportifs et contrôleurs de portes doivent apporter leurs masques individuels et leur gel hydroalcoolique.

Les organisateurs mettent à disposition de tous du gel hydroalcoolique sur les emplacements clés : accueil, les aires de buvette ou les espaces de restauration.

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique :

- Lors de l'accès à l'accueil ;
- Lors de l'accès au site du palmarès ;
- Avant les repas ;

Il est demandé de respecter les directives formulées par les responsables de l'association recevante.

2.2.2 LE PASS SANITAIRE

La présentation du pass sanitaire est obligatoire pour les personnes à partir de 12 ans et 2 mois.

Tout participant au weekend devra se présenter à l'accueil afin de procéder au contrôle du pass sanitaire et de recevoir un bracelet, justificatif valable durant tout le weekend.

Sans la présentation de ce bracelet, aucun accès à la soirée festive, à la course ainsi qu'au palmarès ne sera autorisé.

2.2.3 LA CIRCULATION

Le comité d'organisation local prévoit une signalétique sur la circulation et le respect des mesures de distanciation.

Il est recommandé de skier en petits groupes dans les temps libres (samedi/dimanche après-midi).

2.2.4 REUNIONS DES CONTROLEURS DE PORTES

Les gestes barrières et les règles de distanciation doivent être respectés. Le port du masque est obligatoire.

La réunion doit avoir une durée courte et se limiter aux points essentiels.

En fonction des besoins, des éléments complémentaires à destination des contrôleurs peuvent être communiqués en amont de la manifestation par envoi de courriel ou visioconférence.

3. ASPECTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

3.1 L'ADAPTATION TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

3.1.1 L'ORGANISATION DU SLALOM

Veiller à garder un espacement suffisant (minimum 1m) entre chaque sportif qui attend son tour. A la suite du slalom, il est demandé aux sportifs de ne pas rester dans l'air d'arriver afin de ne pas créer de groupes et de garantir une distanciation correcte.

3.2 LE RESPECT DES GESTES BARRIERES ET LE COMPORTEMENT SPORTIF

Le non-respect du protocole sanitaire et tout comportement pouvant induire un risque pour les autres personnes est sanctionné ainsi par la commission technique :

- 1ère remarque : avertissement ;
- 2ème remarque : exclusion de la manifestation et obligation de quitter le site.